



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 311-2022

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 12 octobre 2022, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12224-2022 :

- *Règlement numéro 311-2022 relatif à la circulation et au stationnement sur le territoire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, abrogeant et remplaçant le règlement 200.*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 26 octobre 2022.

Eric Paiement, Directeur général

.....